



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

7067^e séance

Lundi 25 novembre 2013, à 10 h 10
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Liu Jieyi	(Chine)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Stancanelli
	Australie	M. Bliss
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M. Maes
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Sahebzada Ahmed Khan
	République de Corée	M. Sul Kyung-hoon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Togo	M. M'Beou

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2013/577)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2013/577)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Soudan du Sud et du Soudan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2013/682, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/577, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Chine, France, Guatemala, Luxembourg, Maroc, Pakistan, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2126 (2013).

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Deng (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir et un honneur pour moi de prendre de nouveau la parole devant le Conseil de sécurité. Nous nous réjouissons de la prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) par le Conseil. Nous tenons également à réitérer notre profonde gratitude à la République

fédérale démocratique d'Éthiopie pour sa contribution considérable à la force de maintien de la paix et pour ses efforts inlassables en faveur de la paix entre le Soudan et le Soudan du Sud.

Abyei demeure une source de tensions entre nos deux pays et met en péril nos efforts de coopération dans d'autres domaines. La question d'Abyei est inscrite à l'ordre du jour du Conseil depuis des années. Elle est bien connue et, par conséquent, il n'est pas besoin d'en donner l'historique dans les détails. Cependant, j'estime que quelques faits historiques saillants peuvent jeter un éclairage utile sur les questions à l'examen.

Même s'il est maintenant bien connu que la zone d'Abyei a été annexée au Nord par les Britanniques en 1905 pour des raisons administratives et de sécurité, beaucoup de gens ne savent peut-être pas que ce n'est pas seulement le territoire des Ngok Dinka qui a été annexé au Nord. Plusieurs communautés des États du Bahr el-Ghazal et du Haut-Nil, notamment les Twich Dinka et les Ruweng Dinka, ont également été annexées au Nord à cette occasion. Par la suite, ces communautés ont pu réintégrer leurs provinces d'origine, et seule la tribu des Ngok Dinka est restée dans le Nord, pour servir de pont de conciliation entre le Nord et le Sud. Paradoxalement, une région qui constituait un centre de contacts positifs et de coopération entre le Nord et le Sud a subi les frais du conflit Nord-Sud, qui a fait des ravages dans la région et provoqué des déplacements massifs de populations.

Les Gouvernements successifs du Soudan n'ont respecté pratiquement aucun des accords conclus dans le but d'instaurer la paix et l'harmonie dans la région. L'Accord d'Addis-Abeba de 1972 prévoyait que les Ngok Dinka allaient décider par la voie d'un référendum s'ils désiraient rester dans le Nord ou retourner dans le Sud. Cette disposition n'a jamais été mise en œuvre. La frustration des Ngok Dinka a finalement conduit à une rébellion locale qui a contribué à la reprise de la seconde guerre entre le Nord et le Sud en 1983.

Le Protocole d'Abyei à l'Accord de paix global de 2005 qui a permis de mettre fin à la deuxième guerre prévoyait un référendum d'autodétermination à Abyei devant se tenir en même temps que le référendum de 2011 dans le Sud, qui a abouti à l'indépendance du Soudan du Sud. Cet accord n'a pas été respecté non plus. Le Protocole d'Abyei prévoyait également la mise en place de la Commission frontalière d'Abyei, chargée de délimiter les frontières de la région et dont les conclusions devaient être définitives et contraignantes.

Le Soudan du Sud a accepté les conclusions de cette Commission, mais le Soudan les a rejetées.

Après l'invasion de la région en mai 2008 par les Forces armées soudanaises, qui ont rasé la ville d'Abyei, les deux Gouvernements ont convenu de soumettre la question à la Cour permanente d'arbitrage de La Haye, étant entendu que sa décision serait définitive et contraignante. La Cour a procédé à une nouvelle démarcation des frontières de la zone d'Abyei, et a cédé au Nord un tiers de la zone que la Commission frontalière d'Abyei avait octroyée à la tribu ngok et alloué le reste du territoire à neuf chefferies ngok dinka. Une fois de plus, le Soudan du Sud a accepté la décision de la Cour. Le Soudan l'avait également acceptée, mais a entravé sa mise en œuvre par la suite.

En mai 2011, à la veille du référendum dans le Sud et de son indépendance anticipée, le Soudan a mené une autre invasion dévastatrice en Abyei et a occupé cette région. Les Ngok Dinka et le Sud se sont abstenus de tout acte susceptible de compromettre le référendum et l'indépendance anticipée du Sud.

La question a finalement été soumise à l'Union africaine, dont le Conseil de paix et de sécurité, en partenariat avec le Conseil de sécurité de l'ONU, a créé la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies à Abyei, dans l'objectif principal de protéger les civils, ainsi que le Comité mixte de contrôle d'Abyei, un mécanisme d'administration temporaire. Le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, sous la présidence de l'ancien Président sud-africain Thabo Mbeki, a été chargé de faciliter les négociations entre le Soudan et le Soudan du Sud sur le statut final d'Abyei. Après des efforts de longue haleine auxquels ont participé d'autres émissaires et médiateurs, ce Groupe a présenté une proposition stipulant que le référendum d'Abyei devait se tenir en octobre 2013. Le Soudan du Sud a accepté cette proposition, qui a également été acceptée par l'Union africaine et appuyée par l'ONU, mais rejetée par le Soudan.

Le Conseil de paix et de sécurité avait prié les Présidents du Soudan et du Soudan du Sud de négocier un accord sur la base de la proposition de Mbeki, mais les nombreuses réunions entre ces deux dirigeants n'ont donné lieu à aucun progrès. En conséquence, le Président Kiir a informé l'Union africaine que les négociations se trouvaient dans une impasse et qu'il n'y avait aucune chance que lui et le Président el-Béchir parviennent à un accord sur Abyei. Il a donc demandé

à l'Union africaine et à l'ONU de veiller à la mise en œuvre de la proposition du Groupe.

Les habitants de la zone d'Abyei, en proie au désespoir, ont décidé d'organiser eux-mêmes un référendum conformément à la proposition du Groupe dirigé par Mbeki, et ont fixé la date de ce référendum au mois d'octobre. Le choix du mois est important car il coïncide avec la saison des pluies, pendant laquelle seuls les habitants permanents de la région sont sur place.

Les Missiriya étaient de retour sur leurs terres natales, à 200 km au nord. Voilà pourquoi le Soudan avait des objections contre la tenue du référendum dans le courant de ce mois. Le Président Salva Kiir a encouragé et appuyé les déplacés ngok dinka en vue de leur retour dans leur région d'origine, de leur réinstallation, de leur réorganisation, et de leur préparation au référendum d'octobre. Puisque la proposition de M. Mbeki n'était pas mise en œuvre et que rien n'indiquait que le référendum serait organisé sur le plan international, les Ngok Dinka en ont conclu qu'ils devaient agir seuls et organiser un référendum au niveau local pendant le mois d'octobre, comme il était prévu à l'origine.

De l'avis général, le référendum a impressionné par son organisation efficace, ordonnée, professionnelle et pacifique. Une délégation du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine qui devait visiter Abyei quelques jours avant la tenue du référendum en a été empêchée par le Gouvernement soudanais, au motif que cette visite aurait comporté des risques sur le plan de la sécurité. Bien qu'elle soit arrivée après le référendum, elle a cependant pu confirmer qu'Abyei était bien la terre des neuf chefferies ngok dinka et que les Misseriya, qui n'y font leur apparition qu'à la saison sèche, à la recherche d'eau et de pâturages, s'y faisaient remarquer par leur absence. C'est là un fait dont il a été fait état à plusieurs reprises, mais que les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont dû constater par eux-mêmes sur le terrain pour s'en faire une idée exacte.

À son arrivée, suite au référendum local, à Abyei, où elle a eu l'occasion de s'entretenir avec toutes les parties, la délégation de l'Union africaine a publié, le 6 novembre, un communiqué de presse dans lequel elle « souligne le droit inaliénable du peuple d'Abyei à l'autodétermination, conformément au Protocole d'Abyei de l'Accord de paix global de 2005. » Elle affirme également avoir

« écouté les expressions de profonde frustration et de colère et les préoccupations, ainsi que les motifs de l'action de la communauté ngok dinka, et insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts en vue de régler la question du statut définitif d'Abyei dans le cadre de la proposition faite par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine le 21 septembre 2011. »

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a d'ailleurs « lancé un nouvel appel au Conseil de sécurité de l'ONU pour qu'il appuie d'urgence cette proposition, qui est le meilleur moyen de progresser vers un règlement à Abyei ».

Il importe que la cause des Ngok Dinka ne soit pas compromise par une réaction défavorable à leur action. Fort heureusement, le danger d'une réaction violente des Misseriya et du Gouvernement soudanais semble jusqu'ici avoir été écarté, même si cela peut également s'expliquer par les contraintes de la saison des pluies et le fait que les Misseriya ne se trouvent pas dans la zone, puisqu'ils sont sur leurs propres terres, bien au nord.

La menace de violence continue de planer sur la région à la saison sèche. Quelle que soit l'opinion internationale sur le référendum de la communauté ngok dinka, la population de la zone doit être protégée contre des représailles nordistes. Bien que la FISNUA soit prête à assurer un appréciable degré de protection, il faudra faire bien davantage pour protéger complètement la population contre une éventuelle attaque de grande envergure des Misseriya et des forces armées du Soudan, à l'exemple de ce que l'on a vu à maintes reprises dans le passé. Dans ces conditions, il convient de parer au risque d'une résurgence du conflit entre le Soudan et le Soudan du Sud à propos d'Abyei.

Le référendum de la communauté ngok dinka doit être considéré comme l'expression des aspirations de ce peuple et de leur identification avec le Sud. L'encouragement et l'appui du Président Salva Kiir au retour des personnes déplacées d'Abyei sur leurs terres ont eu pour effet d'ouvrir la voie à des mesures positives, dans une situation qui était jusque-là vouée à l'impasse par la négativité. Cela incite les Ngok Dinka et tous ceux qu'intéresse leur bien-être à reconstruire leur société, brisée par des décennies de conflit dévastateur. Le fait que les Ngok Dinka aient réussi à eux seuls à organiser si efficacement le référendum est la preuve de leur maturité et de leur capacité de s'administrer de manière autonome.

Il convient de s'atteler en priorité à plusieurs mesures transformatrices. Le processus des retours doit continuer à être encouragé et soutenu. La sécurité de la population, grâce à la FISNUA et à d'autres renforts complémentaires, doit être garantie. Les services humanitaires essentiels doivent être fournis d'urgence. Les Ngok Dinka doivent bénéficier d'une assistance pour la reconstruction de leur région, notamment la remise en place des institutions de leur administration autonome. Des programmes de développement socioéconomique doivent être mis sur pied d'urgence. Le processus de réconciliation, et partant, de rétablissement de la coexistence pacifique et de la coopération entre Ngok Dinka et Misseriya, qui repose sur l'élucidation de l'assassinat du Chef suprême, doit être engagé et activement soutenu par les deux Gouvernements.

Concernant les arrangements provisoires, chaque communauté doit, comme par le passé, s'administrer elle-même au sein des frontières définies par l'Accord de paix global, et les deux communautés doivent parvenir à un accord sur un dispositif de gestion des questions d'intérêt commun.

Si les mesures susmentionnées sont mises en place, la société ngok dinka pourra se stabiliser et l'on pourra régler la question du statut définitif d'Abyei davantage à l'amiable, dans l'intérêt des deux communautés et des deux pays, conformément à la proposition du Groupe de haut niveau.

Je conclurai par cette anecdote : le Vice-Chef suprême des Ngok Dinka, Deng Abot, me confiait un jour qu'il comparait Abyei à un œil, qui, malgré sa petitesse, voit tant de choses. J'inverserai aujourd'hui la métaphore en disant que, si Abyei est en effet toute petite, les yeux du monde veillent sur sa sûreté et son bien-être et rien que cela signifie progrès majeur dans le développement et dans les destinées de la zone et de son peuple.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole et de me permettre de participer à cette importante séance. Je voudrais également redire combien nous nous réjouissons du renouvellement du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), dont la mission de maintenir la sécurité dans la zone d'Abyei est admirablement mise en œuvre. Je tiens donc à adresser nos remerciements

et nos félicitations à nos frères de l'Éthiopie et à leur gouvernement qui s'acquittent de cette tâche.

Malheureusement, les propos entendus de la bouche du représentant de l'État sud-soudanais vont à l'encontre de l'esprit qui règne actuellement entre nos deux pays. La réalité dont parle mon homologue est en effet entièrement étrangère à l'esprit de coopération et de solidarité qui existe actuellement entre les Présidents de nos deux pays, le Soudan et le Soudan du Sud. La vérité est que chacun est attelé à la normalisation de nos relations afin d'ouvrir les frontières et de faciliter la circulation des citoyens et des marchandises. Malheureusement, ce que nous venons d'entendre renvoie l'écho de guerres et d'une culture de la guerre propre à des événements déjà bien anciens de notre histoire.

Cela m'amène à me demander si nous sommes ici au Conseil en tant que représentants de nos pays respectifs pour défendre les intérêts d'une région bien précise en fonction de notre appartenance nationale ou pour défendre des liens, des intérêts et des revendications plus larges? La réponse est que nous sommes ici pour défendre nos intérêts nationaux, les intérêts de tout le Soudan, de l'extrême nord à l'extrême sud, et les intérêts du Soudan du Sud, de son extrême nord à son extrême sud. Ce que nous avons entendu n'est donc que l'expression d'intérêts étroits et, hélas, personnels, et ne reflète pas la situation qui prévaut actuellement entre nos deux pays.

Nous savons tous que, comme le confirme l'Accord de paix global et ses dispositions claires et sans ambiguïté, la zone d'Abyei appartient au Soudan jusqu'à ce que toutes les questions liées au statut final soient réglées. C'est pourquoi il est faux, techniquement, d'utiliser des termes tels que « agression » et « occupation ». Et j'invite mon collègue, le représentant de l'État sud-soudanais, qui est pourtant un diplomate chevronné, à s'abstenir de les employer car il est inexact de parler d'occupation et d'agression, étant donné que la zone appartient à la République du Soudan et qu'on ne peut parler d'occupation que dans le cas où une force étrangère vient occuper un territoire qui ne lui appartient pas.

Nous sommes pleinement attachés aux dispositions du Protocole d'Abyei, à savoir l'organisation d'un référendum dans la zone pour en déterminer le statut et décider si elle appartient au Soudan ou au Soudan

du Sud. Mais que cela se fasse de façon unilatérale – ce que le Conseil, l'Union africaine et les Présidents des deux pays ont rejeté – est chose inadmissible, et plus inadmissible encore quand c'est un individu qui le revendique à titre personnel. Cela nuit à la sécurité et à la stabilité de la région, à la sécurité et à la sûreté du Soudan et du Soudan du Sud et à la normalisation des relations entre nos deux pays que nous appelons de nos vœux, à laquelle nous œuvrons et que nous voyons se concrétiser jour après jour.

Nous accueillons avec satisfaction la résolution 2126 (2013) prorogeant le mandat de la FISNUA, car les retards qui continuent d'être accusés dans la mise en œuvre des dispositions concernant les arrangements provisoires pour l'administration de la zone d'Abyei avivent les tensions dans la région. Nous sommes prêts à accepter la mise en place d'une administration et d'institutions provisoires dès que possible. Il convient d'encourager ceux qui hésitent à mettre en œuvre ces dispositions afin que nous puissions aller de l'avant et permettre aux deux Présidents de régler les questions liées au statut final. C'est ce qui été convenu entre les deux pays.

Nous appuyons fermement la résolution qui vient d'être adoptée, dans laquelle le Conseil de sécurité se dit préoccupé par la décision prise unilatéralement par les Ngok Dinga d'organiser un référendum, car cela va à l'encontre de tous les accords conclus entre les deux pays et entre les deux Présidents, conformément à ce qu'ils ont convenu dernièrement, et qu'un tel scénario a été rejeté tant par le Conseil de sécurité que par l'Union africaine.

Je terminerai en affirmant qu'il faut faire preuve de sagesse et de retenue, et non attiser le conflit et propager la culture de la guerre. Il faut aussi que le Conseil de sécurité appuie les efforts déployés par les Présidents des deux pays, qui œuvrent jour après jour et de façon constructive pour les intérêts des deux États. Il faut en somme se garder de s'engager sur une voie qui remettrait en cause ces accords et pourrait mener à la guerre et au conflit.

Le Président (*parle en chinois*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 40.